

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DPVI 252** Subventions à 11 associations sur les quartiers Politique de la Ville au titre du Fond d'Innovation Sociale.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la politique de la Ville au titre du Fonds d'Innovation Social ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Extramuros (15247 / X07780) (18e Goutte d'Or), pour un projet participatif favorisant la récupération des déchets et leur recyclage (2011-06143).

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association L'Interloque (7881 / X03570) (18e Goutte d'Or), pour un projet participatif favorisant la récupération des déchets et leur recyclage. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Débrouille et Compagnie (5166 / X08115) (19e) pour un projet participatif "Récup'ateliers" favorisant la récupération des déchets et leur recyclage (2011-01520).

Article 4 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Talacatak (17275) (20e Amandiers) pour un projet participatif "d'ECO ORCHESTRE" favorisant la récupération des déchets et leur recyclage (2011-01692).

Article 5 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (19603 / D05196) (18e Chapelle) pour un projet "KAPS (Koloc à projets solidaires)" visant à renforcer les liens par de nouvelles formes d'échanges solidaires. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (18170 / E00193) (Est 20e) pour un projet "Réseau d'échanges de savoirs" (2011-01758). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'Association ATNT 18 (9265 / X08645) (18e Pte Montmartre) pour un projet "Espace conseil TIC de proximité" visant à renforcer les liens par de nouvelles formes d'échanges solidaires (2011-06169).

Article 8 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association La Fayette Accueil (18811 / D09491) (Est 20e) pour un projet d'implantation locale d'une unité de production expérimentale "U-Farm" favorisant la fonction sociale de l'espace public (2012-00074).

Article 9 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Arc 75 (2507 / P00005) (18e Pte Montmartre) pour un projet "Ateliers de rue" favorisant la fonction sociale de l'espace public (2011-06203).

Article 10 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Permis de Vivre la Ville (9145 / X06886) (17e Pte Pouchet) pour un projet "Réinventer la rue Rebière" favorisant la fonction sociale de l'espace public (2011-06220). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Un Sourire de Toi et je quitte ma mère (14667/D06041) (10e), pour un projet "Faites de la Soupe" favorisant la fonction sociale de l'espace public (2011-06194).

Article 12 : La dépense correspondante, d'un montant total de 50.000 euros sera imputée au chapitre 65, rubrique 020, article 6574, ligne 15001 "Subventions de fonctionnement au titre de la Politique de la Ville", du budget 2011 de la Ville de Paris.